

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2016/MAI/077	
<u>Date du conseil municipal</u> 23/05/2016	OBJET : DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET DE LA COMMUNE EN SECTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2016
<u>Date de la convocation</u> 13/05/2016	
<u>Date de l'affichage</u> 13/05/2016	

L'an deux mille seize, le vingt-trois mai à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 13 mai 2016.

Etaient présents :

Michel **BILLOUT**, Clotilde **LAGOUTTE**, André **PALANCADE**, Anne-Marie **OLAS**, Claude **GODART**, Simone **JEROME**, Didier **MOREAU**, Marina **DESCOTES-GALLI**, Alain **VELLER**, Sylvie **GALLOCHER**, Roger **CIPRÈS**, Samira **BOUJIDI**, Karine **JARRY**, Danielle **BOUDET**, Medhi **BENSALEM**, Sandrine **NAGEL**, Jean-Pierre **GABARROU**, Catherine **HEUZÉ-DEVIES**, Pascal **D'HOKER**, Rachida **MOUALI**.

Etaient absents représentés :

- Stéphanie **CHARRET**, représentée par Clotilde **LAGOUTTE**
- Pascal **HUÉ**, représenté par Claude **GODART**,
- Charles **MURAT**, représenté par Roger **CIPRÈS**,
- Virginie **SALITRA**, représentée par Marina **DESCOTES-GALLI**,
- Michel **VEUX**, représenté par André **PALANCADE**,
- Jacob **NALOUHOUNA**, représenté par Samira **BOUJIDI**,
- Monique **DEVILAINE**, représentée par Pascal **D'HOKER**,
- Pierre **GUILLOU**, représenté par **HEUZÉ-DEVIES**,
- Serge **SAUSSIÉ**, représenté par Jean-Pierre **GABARROU**,

Madame Clotilde LAGOUTTE est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

VU la délibération n°2016/AVR/044 du conseil municipal en date du 4 avril 2016 approuvant le budget principal de la commune de Nangis pour l'année 2016,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire, en fin d'année, de procéder à des ajustements de crédits aussi bien en recettes qu'en dépenses de fonctionnement,

VU le budget communal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

ARTICLE 1 :

ADOpte la décision modificative des crédits de dépenses et de recettes tel qu'il ressort des tableaux ci annexés à la présente :

DECISION MODIFICATIVE N°1

Budget principal 2016

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT DEPENSES		
Imputation	Motif	Montant
Chap 011	Charges à caractère général	5 000,00 €
DGS 6232	Fêtes et cérémonies	5 000,00 €
DGS 6227	Frais d'actes et de contentieux	-27 000,00 €
URBA 6227	Frais d'actes et de contentieux	-24 000,00 €
DGS 6226	Honoraires	27 000,00 €
URBA 6226	Honoraires	24 000,00 €
Chap 65	Autres charges de gestion courante	-4 933,00 €
FIN 65548	Contributions aux organismes de regroupement	-4 933,00 €
022	Dépenses imprévues	22 417,00 €
	TOTAL Dépenses de fonctionnement	22 484,00 €

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20160524-2016-MAI-077-DE
Date de télétransmission : 27/05/2016
Date de réception préfecture : 27/05/2016

DECISION MODIFICATIVE N°1

Budget Principal 2016

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT RECETTES		
Imputation	Motif	Montant
Chap 73	Impôts et taxes	51 698,00 €
FIN 7324	FSRIF	51 698,00 €
Chap 74	Dotations et participations	-29 214,00 €
FIN 7411	Dotation forfaitaire	-18 555,00 €
FIN 74121	Dotation de solidarité rurale	22 617,00 €
FIN 74127	Dotation nationale de péréquation	-33 276,00 €
	TOTAL Recettes de fonctionnement	22 484,00 €

ARTICLE 2 :

DIT que cette décision vient modifier le budget principal de la commune de l'année 2016 en section de fonctionnement.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 24 mai 2016

Le maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20160524-2016-MAI-077-DE
Date de télétransmission : 27/05/2016
Date de réception préfecture : 27/05/2016

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20160524-2016-MAI-077-DE
Date de télétransmission : 27/05/2016
Date de réception préfecture : 27/05/2016